

LIVRET D'ACCUEIL

DES APPRENANTS EN
SITUATION DE HANDICAP



FORMAGROUPE ▼

Business school

FORMAGROUPE s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap sont accompagnés tout au long de leur formation.

FORMAGROUPE s'engage à :

- Analyser et prendre en compte les besoins de l'apprenant
- Analyser les aménagement spécifiques pour son accompagnement
- Faire le lien entre les différents services de l'OF/CFA
- Accompagner l'apprenant dans ses démarches

Vous retrouverez dans ce livret les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations et le dispositif d'accompagnement de notre groupe.



FORMAGROUPE ▼

Business school

Qu'est ce que le handicap

Le handicap est défini par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le handicap regroupe "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable (supérieure à 1 an) ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant"



Qui peut m'accompagner chez FORMAGROUPE ?

Un référent handicap est disponible pour vous recevoir et vous accompagner avant et pendant votre formation.



M Jean Philippe PIREAUX
jp.pireaux@formagroupe.fr

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé ? *

Pour faciliter votre parcours en apprentissage, le contrat peut être aménagé. Ce contrat d'apprentissage « aménagé » est accessible dès l'âge de 16 ans (dérogation pour les jeunes de 15 ans effectifs et ayant achevé la scolarité du collège) et **sans limite d'âge**. Pour en bénéficier, vous devez obligatoirement justifier d'un des titres suivants :



FORMAGROUPE ▼

Business school

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- l'obligation d'emploi (BOE), à l'exception des ayants droit de victimes ou pensionnés de guerre.

Si vous avez entre 15 et 20 ans, vous devez bénéficier d'un des titres suivants :

- d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- de l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- de la prestation de compensation (PCH).



À NOTER: Il est important de signaler votre situation au CFA dès l'inscription en formation. Grâce à ces titres, vous pourrez cocher la case « RQTH », « Équivalences jeunes » ou « Extension BOE » sur le Cerfa, ce qui permettra au CFA et à l'employeur de bénéficier d'aides pour l'aménagement de votre parcours.

Comment est aménagé le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage aménagé est identique au contrat d'apprentissage classique mais certaines règles sont adaptées :

- Les conditions d'âge : l'apprentissage aménagé est ouvert à partir de 16 ans et sans limite d'âge ;
- La durée du contrat : il peut durer entre six mois et trois ans en fonction de la certification préparée. Il peut être allongé d'un an supplémentaire afin de bénéficier d'aménagements du temps de formation ;
- Le déroulement de la formation : un accompagnement dédié et des aménagements sont possibles tout au long du parcours de formation en CFA et en entreprise.



FORMAGROUPE ▼

Business school

Quelles sont les aides de compensation du handicap ?

Vous effectuez votre apprentissage dans le secteur privé
À titre individuel, vous pouvez bénéficier d'aides financières de l'Agefiph

- aide au déplacement (aménagements sur une voiture permettant de conduire en tenant compte du handicap, frais de taxi ou de transport adapté, frais kilométrique pour un aidant) ;
- aide aux prothèses auditives ;
- aide humaine pour compenser votre handicap grâce à l'intervention d'une personne qui réalisera un geste professionnel à votre place ;
- aide technique pour compenser votre handicap grâce à du matériel adapté.



L'offre d'aides financières et services de l'Agefiph est consultable sur www.agefiph.fr et dans un guide dédié.

***Source "nouveau guide apprentissage et handicap"
édition 2025 réalisé par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des
Familles, en partenariat avec le FIPHFP et l'AGEFIPH**



FORMAGROUPE ▼

Business school

Que propose FORMAGROUPE de plus?

Un référent des risques psychos-sociaux est à la disposition de tous les étudiants et des intervenants qui en ressentent le besoin. Il pourra également vous accompagner pendant votre formation si vous le souhaitez afin de garder "le cap" et atteindre ainsi votre objectif de réussite.



MODULE D'AIDE SOUS WORD POUR UNE MEILLEURE LECTURE POUR LES PERSONNES SOUFFRANT DE DYSLEXIE

Lors de l'ouverture de Word, quelques onglets supplémentaires s'afficheront. Ils vous permettront d'augmenter l'interlignage, de surligner une ligne sur deux ou de les mettre en couleur de façon automatique ce qui vous fera gagner du temps.

Cet outil très utile a été créé par le Cartable Fantastique.e
<https://www.cartablefantastique.fr/installation/>

Quels sont les principaux organismes qui peuvent vous aider et vous accompagner?

- **AGEFIPH**: 0800 11 10 09
147 rue Henri Vienne - 83000 Toulon
- **FIPHFP**: spécifique pour la fonction publique
www.fifhfp.fr
- **MDPH**: 04 94 05 10 40
293 route de la Seyne - 83190 Ollioules
- **CAP EMPLOI 83**: 04 94 22 36 16
147 rue Henri Vienne - 83000 Toulon



FORMAGROUPE ▼

Business school

NOS CAMPUS



FORMAVAR
FORMAGROUPE



FORMABEAUTÉ
FORMAGROUPE



FORMAPRO
FORMAGROUPE

**515 Avenue Pablo Picasso - 83160 La Valette du Var
04 94 01 75 63**



FORMABEAUTÉ
FORMAGROUPE

**7 rue Picot - 83000 Toulon
04 94 64 72 33**



FORMAPLUS
FORMAGROUPE

**36 chemin du Drap - 83480 Puget sur Argens
04 94 17 08 40**



FORMAGROUPE

Business school